



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

OCDE

Question écrite n° 88205

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur la politique de l'emploi local dans les services français au sein de l'OCDE, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment de réserver l'embauche de recrutés locaux à certaines fonctions précises pour lesquelles cette solution s'avère moins coûteuse, dans la durée, que l'envoi d'expatriés. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

La proposition, formulée par les rédacteurs de l'audit sur la politique de l'emploi local dans les services français au sein de l'OCDE et visant à réserver l'embauche de recrutés locaux à certaines fonctions précises pour lesquelles cette solution s'avère moins coûteuse, dans la durée, que l'emploi d'agents expatriés, nécessite que soit, au préalable, réalisé le répertoire des emplois et des compétences des agents de recrutement local. La rédaction de ce document, qui vise à compléter le travail déjà réalisé pour les emplois de titulaires et de contractuels, permettra au ministère des affaires étrangères de disposer du descriptif complet de l'ensemble de ses emplois et de déterminer entre ceux qui doivent être occupés par des agents titulaires ou contractuels de droit public français et ceux qui peuvent être occupés par des agents de recrutement local.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88205

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2278

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8541